

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 17 décembre 2020

### COVID-19 : point de situation des établissements pour personnes âgées et mesures de prévention

Suite à l'identification de plusieurs cas de Covid-19 au sein de quelques établissements pour personnes âgées, l'ARS fait un point de situation et rappelle les consignes qui ont été partagées avec les directions des établissements. La fragilité des personnes âgées justifie une vigilance constante dans les établissements et au domicile, car malgré des taux d'incidence en baisse ces dernières semaines, la circulation virale persiste à la Réunion. La période des fêtes de fin d'année va engendrer des mouvements de population qui doivent appeler à une prudence renforcée pour les personnes âgées. Aussi, la Préfecture de La Réunion et l'ARS La Réunion renforcent les messages de prévention pour sensibiliser la population aux bons gestes, notamment par la diffusion de spots radio réalisés avec le concours de Mme Aude PALANT-VERGOZ.

#### Point de situation sur les clusters identifiés dans les établissements pour personnes âgées

Depuis le mois d'octobre, 3 clusters ou risque de cluster ont été recensés dans les établissements accueillant les personnes âgées (EHPAD).

A ce jour 3 clusters sont clôturés (absence de nouveaux cas au cours des 14 derniers jours) :

- **EHPAD les Lataniers de La Possession :**  
44 personnes testées positives (28 résidents et 16 personnels), dont 2 décès (résidents)  
Cluster clôturé depuis le 16 novembre.
- **EHPAD Village 3ème âge de Saint-André :**  
3 cas positifs (3 personnels dont une contamination familiale)
- **EHPAD de Saint-Joseph :**  
5 cas positifs (2 résidents et 3 personnels).

Au sein de l'EHPAD de l'Association Saint François d'Assise, 1 personnel a été atteint sans contamination constatée depuis, auprès des résidents et des équipes.

A noter que le taux d'incidence est en baisse chez les plus de 65 ans et plus de 75 ans depuis trois semaines.

#### Mesures de protection des résidents pour la période de fêtes de fin d'année

L'ARS et les établissements assurent une vigilance constante visant à protéger les personnes fragiles tout en maintenant le contact avec les familles.

**Les consignes concernant l'organisation des visites et les mesures de protection au sein des établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées sont poursuivies et renforcées :**

- Depuis plusieurs semaines, l'ARS a mis en place avec les établissements un dépistage RT-PCR mensuel pour le personnel des EHPAD.
- Pendant 4 semaines, une campagne de dépistage hebdomadaire par tests antigéniques (avec résultats dans les 30 minutes) a été proposée aux professionnels des EHPAD et unités de soins longue durée (ULSD).
- Un renforcement des mesures pour les visites: remplissage d'un auto-questionnaire pour chaque visiteur, dépistage fortement recommandé aux visiteurs dans les 72 heures avant la visite.
- Les proches rendant des visites très fréquentes aux résidents sont encouragés à participer aux opérations de dépistage organisées pour le personnel. Ces proches seront informés par l'établissement ou devront se manifester pour participer à ces opérations.
- Les sorties des résidents dans les familles sont exceptionnellement rendues possibles pour les fêtes de fin d'année. Les mesures barrière devront être scrupuleusement respectées. A leur retour, les résidents devront effectuer un test et s'abstenir de participer aux activités collectives pendant 7 jours.
- Les visites des proches sont systématiquement suspendues en cas de détection de cas de Covid-19 parmi les résidents, sur tout ou partie de l'établissement en fonction de la configuration architecturale. Une dérogation exceptionnelle est laissée à l'appréciation de la direction de l'établissement (personne en fin de vie, troubles psycho-gériatriques d'un résident). Les visites peuvent reprendre lorsqu'aucun nouveau cas n'est survenu dans les 14 derniers jours.
- Les visites de professionnels externes ou de bénévoles formés sont maintenues pour éviter les ruptures de soins et d'accompagnement. Ces visiteurs doivent remplir sur place ou avant leur arrivée un auto-questionnaire visant à évaluer les risques d'une exposition antérieure à la Covid-19.

L'ARS encourage ainsi vivement les professionnels comme les familles et les résidents eux même à appliquer l'ensemble des mesures de prévention et de protection indispensables.

**Campagne de sensibilisation**  
**« si zot i aim zot proche, approche pas trop ! »**

Afin de sensibiliser la population sur les comportements à adopter envers les personnes fragiles, la Préfecture de La Réunion et l'ARS renforcent les messages de prévention, en menant une campagne radio du 17 au 31 décembre 2020, relayée sur les réseaux sociaux.

Mme Aude PALANT-VERGOZ, a prêté sa voix à la réalisation du spot radio, pour rappeler à la population l'importance des gestes barrières et la distance de 1 m pour les personnes fragiles, surtout les gramounes.

Retrouvez le spot radio sur le site internet de l'ARS La Réunion :  
<https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-point-de-situation-des-etablissements-pour-personnes-agees-et-mesures-renforcees-de>

